

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2023
18 HEURES 30**

Le mercredi 17 mai 2023 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Annie SANCHEZ, Gérard VERDIER, Lionel VERRUN, Florence PELLECUER, Nicolas MOLIERE, Sylvain MOFFRONT, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS,

Absents excusés : Carole QUERELLE,

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION POUR AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE COMBAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de « désherbage », l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée le 17 mai 2023
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
 - Suppression des fiches
- **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
 - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **INDIQUE** qu'à chaque opération de « désherbage », l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE POSE D'UN DEBITMETRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la pose d'un débitmètre chemin de la Condamine pour l'étude des niveaux de fuites AEP, il convient de demander une subvention au Conseil Départemental.

Le montant de ces travaux pour la pose d'un débitmètre chemin de la Condamine s'élève à 7 614.04 € HT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet pour un montant de 7 614.01 € HT.
- Sollicite une aide financière au Conseil départemental du Gard.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférent à ce dossier.

DEVIS POUR REFECTION DU CHEMIN DE CAMPBOUVIER ET IMPASSE DES PINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'Entreprise LAUTIER Moussac, pour la réfection du chemin Campbouvier et impasse des pins.

- Chemin de Campbouvier pour un montant de 5664.00 € HT
- Impasse des Pins pour un montant de 5 418.00 € HT

Après débats et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal approuve les devis :

- Chemin de Campbouvier pour un montant de 5664.00 € HT
- Impasse des Pins pour un montant de 5 418.00 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT SUR PROJET CAVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état actuel du projet de rénovation, réfection et réhabilitation de la cave. Après discussion, il est convenu, à l'unanimité des membres présents, que l'hypothèse de revente de lots aménagés en gros œuvre hors d'eau hors d'air est à privilégier à l'hypothèse de location, au moins pour des raisons de non endettement durable de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux RD 999 :

Les travaux d'aménagement du carrefour de Combas débuteront mi-juin et seront terminés pour septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30